



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 13 JUIN

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 10

Le treize juin deux mil vingt-quatre, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt-neuf mai deux mil vingt-quatre,

Étaient présents : Marie-Solange Doisne-Féré, Olivier Crouzet, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Pascal Marq, Ludovic Azuar, Pierre Coquillat, François Renaud,

Excusés : Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Rémi Pierre, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Chantal Millerieux, Louison Raimbault, Brigitte Chotard, Emmanuel Marot,, Christian Carré,

DELIBERATION N° 11 /24 : Tarifs des Visites

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Mme La Présidente, afin de répondre à de nouvelles offres, propose de nouveaux tarifs.

Par ailleurs, pour l'année 2025, il sera effectué une réévaluation (non modifiée depuis 2022)

- les tarifs individuels seront appliqués à partir du 1er janvier 2025, sauf pour le nouveau tarif...applicable dès cette saison
- les tarifs groupes seront appliqués pour toute demande faite à compter du 1er juillet 2024



Tarifs individuels

- **Tarif A*** : Grange pyramidale = 3€
Pas de changement
- **Tarif B*** : Visite sèche (éclairée, bestiaire, St-Thibault à vélo, etc.) = 7.50€
Proposition à 9€.
- **Tarif C*** : Visite Gourmande avec un verre offert (VG) (10€) et rallye selfie (12€)
Proposition : 12.50€ ;
- **Tarif D*** : Visite Gourmande en soirée = 12€
Proposition avec verre offert : 14.50€ ;
- **Tarif E*** : Visite Échappées et Coeur de France = 15€, de 10 à 15 ans : 12€.
Pas de changement
- **Tarif F*** : Visite sèche Famille (2 adultes + 2 enfants de plus de 10 ans) = 20€
Proposition à 24€
- **Tarif G*** : Tarif Passe Visite sèche (éclairée, bestiaire, St-Thibault à vélo, etc.) = 7€
- **Tarif H*** : Tarif Passe Visite Gourmande (Route Jacques Coeur, partenariat OT, etc.) = 8€ pour 2024, et 10€ pour 2025.

Tarifs groupes

- **Tarif A**** : Groupe + 25 pax, en semaine, par pax = 4.50€
Proposition à 5€
- **Tarif B**** : Groupe + 25 pax, dimanche et JF, par pax = 5.70€
Proposition à 6.50€
- **Tarif C**** : Forfait < 25 pax, semaine = 113€
Proposition à 125€
- **Tarif D**** : Forfait < 25 pax, dimanche et Jour férié (JF) = 143 €
Proposition à 160€
- **Tarif E**** : Forfait Visite confidentielle < 15 pax en semaine = 60€
Proposition à 75€
- **Tarif F**** : Forfait Visite confidentielle < 15 pax, dimanche et jour férié = 80€
Proposition à 99€
- **Tarif G**** : Forfait groupe Coeur de France (prestations à la demande) = 99€
Pas de changement
- **Tarif H**** : Visite Gourmande (VG) avec un verre offert, par pax = 12,50€
- **Tarif I**** : Visite Gourmande (VG), dimanche et Jour férié (JF), par pax = 14,50€



Autres Tarifs

- Tarif A*** : Découverte insolite Famille (Mon Amie l'Abeille, etc.) : 20€ (un enfant et un accompagnant par enfant, obligatoire) ; 10€ par enfant supplémentaire, 5€ par accompagnant supplémentaire.
Pas de changement
- Tarif B*** : Découverte insolite Expérience (Nage en Loire, etc.) : 35€ par pax (à partir de 15 ans) - Tarif réduit non applicable.
Pas de changement.
- Tarif C*** : Découverte insolite Dégustation : 20€
- Tarif D*** : Visite It's wine time / Vignobles & Découvertes : 12€

Tarifs réduits pour les visites individuelles

Étudiants : Application des Tarifs *Passe*.
De 10 à 15 ans : 40% de réduction
Gratuité : enfants de < 10 ans et la presse.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre,
le 24/06/2024

Le secrétaire de séance,
Aurélien GOURAUD

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

28 JUIN 2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 13 JUIN

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 10

Le treize juin deux mil vingt-quatre, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt-neuf mai deux mil vingt-quatre,

Étaient présents : Marie-Solange Doisne-Féré, Olivier Crouzet, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Pascal Marq, Ludovic Azuar, Pierre Coquillat, François Renaud,

Excusés : Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Rémi Pierre, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Chantal Millerieux, Louison Raimbault, Brigitte Chotard, Emmanuel Marot, Christian Carré,

DELIBERATION N° 12 /24 : Tarifs location de vélos

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Mme la Présidente propose :

Pour la location aux visiteurs des douze vélos à assistance électrique acquis par l'Office, nous proposons plusieurs tarifs à la demi-journée, à la journée, voire pour plusieurs jours.

Ces tarifs ont été calculés en fonction de ce qui est proposé par les acteurs locaux.

Le tarif de location d'un vélo comprend un casque (selon disponibilité de taille), un antivol par vélo, et une bombe anti crevaison par groupe.



VAE normaux

½ JOURNÉE : 20€
JOURNÉE : 30€

VAE Cargo (vélo 2 adultes + 1 enfant avec le siège en option)

½ JOURNÉE : 35€
JOURNÉE : 50€
Siège enfant pour le CARGO : 5€ la ½ journée, 10€ la journée.

Tarifs réduits
2 jours, 15% de réduction ;

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre,
le 24/06/2024.

Le secrétaire de séance,
Aurélien GOURAUD

La Présidente,
Marie-Solange COUSINE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

28 JUIN 2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 13 JUIN

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 10

Le treize juin deux mil vingt-quatre, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt-neuf mai deux mil vingt-quatre,

Etaient présents : Marie-Solange Doisne-Féré, Olivier Crouzet, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Pascal Marq, Ludovic Azuar, Pierre Coquillat, François Renaud

Excusés : Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Rémi Pierre, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Chantal Milleridoux, Louison Raimbault, Brigitte Chotard, Emmanuel Marot, Christian Carré,

DELIBERATION N° 13 /24 : Note de frais

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Les employés de l'Office de Tourisme sont amenés à effectuer certains achats (de façon ponctuelle) dans des commerces et pour des produits de seconde main (sur facture), où il n'est pas toujours possible d'ouvrir un compte, de ce fait, le CODIR autorise ces remboursements en note de frais.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre,
le 24/06/2024

Le secrétaire de séance,
Aurélien GOURAUD

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

28 JUIN 2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 13 JUIN

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 10

Le treize juin deux mil vingt-quatre, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt-neuf mai deux mil vingt-quatre,

Étaient présents : Marie-Solange Doisne-Féré, Olivier Crouzet, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Pascal Marq, Ludovic Azuar, Pierre Coquillat, François Renaud

Excusés : Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Rémi Pierre, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Chantal Millerioux, Louison Raimbault, Brigitte Chotard, Emmanuel Marot, Christian Carré,

DELIBERATION N° 14 /24 : Frais de Représentation

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

La direction, les membres du CODIR et les collaborateurs sont amenés à représenter la structure à différentes occasions, lorsque celle-ci invite des personnes sur le territoire, ou encore lors de déplacements (hébergement, restauration, etc).

Dans ces cas, les frais de représentation de la direction et des membres du CODIR sont intégralement remboursés aux frais réels, dans la limite de trois fois le plafond autorisé pour les agents.

Pour les collaborateurs, les frais engendrés dans le cadre d'un ordre de mission sont intégralement remboursés aux frais réels, dans la limite de deux fois le plafond, sur autorisation préalable de la direction.

Délibération approuvée à l'unanimité.



Pour extrait conforme, fait à Sancerre,
le 24/06/2024

Le secrétaire de séance,
Aurélien GOURAUD

La Présidente,
Marie-Solange DOISNEFFERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

28 JUIN 2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 13 JUIN

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 10

Votants : 10

Le treize juin deux mil vingt-quatre, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt-neuf mai deux mil vingt-quatre,

Etaient présents : Marie-Solange Doisne-Féré, Olivier Cruzet, Aurélien Gouraud, Patrick Léger, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Pascal Marq, Ludovic Azuar, Pierre Coquillat, François Renaud,

Excusés : Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Rémi Pierre, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Chantal Millerioux, Louison Raimbault, Brigitte Chotard, Emmanuel Marot, Christian Carré,

DELIBERATION N° 15 /24 : Recrutement

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Afin de renforcer les moyens de promotion et de communication tout en participant à la formation des jeunes aux métiers du tourisme et de l'attractivité des territoires, nous avons prévu le recrutement d'un étudiant qui effectue sa formation en alternance. Madame Emma Marceau, en Master de l'ESC Clermont, originaire du département, rejoindra l'équipe à partir du 16 septembre, pour une durée de deux ans. Sa rémunération se monte à 61% du SMIC (1766,92€), soit 1077,82€ mensuel la première année, et passe à 78% du SMIC la 2e année. Ce recrutement bénéficiera d'une aide OPCO/AFDAS à hauteur de 6000€ (décret 2023-1354 du 29 déc 2023) pour la première année et de 100€/mois en complément pour les 10 premiers mois, versés par l'AFDAS.

Délibération approuvée à l'unanimité.



Pour extrait conforme, fait à Sancerre,
le 24/06/2024

Le secrétaire de séance,
Aurélien GOURAUD

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

28 JUIN 2024

